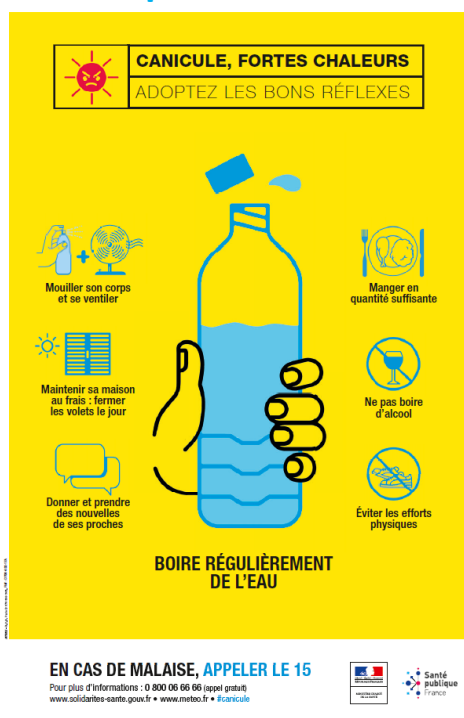


Vendredi 13 juillet 2018

Le Registre nominatif des publics vulnérables Le plan Canicule



Chaque année, la ville de BREST met à jour le registre nominatif des publics vulnérables.

Il s'agit d'un dispositif national et réglementaire, issu de la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'objectif de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence, sur demande du Préfet.

L'inscription sur ce registre permet également d'organiser les moyens de transport adaptés aux personnes à mobilité réduite, en cas de risque majeur nécessitant une évacuation de la population. Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année sur ce registre.

➤ LE PLAN CANICULE

Le plan canicule est intégré au sein du registre nominatif des publics vulnérables. Celui-ci peut être activé **entre le 1^{er} juin et le 15 septembre.**

En période de fortes chaleurs les personnes âgées et les personnes handicapées sont particulièrement vulnérables, c'est pourquoi, la Ville de Brest met en place chaque année un registre nominatif destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux personnes adultes handicapées.

En cas de déclenchement du plan canicule, une veille sera organisée afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité des personnes inscrites sur ce registre. Cette veille se traduira par un appel téléphonique journalier et si besoin une visite au domicile assurée par un professionnel du CLIC.

➤ COMMENT S'INSCRIRE ?

La démarche d'inscription est volontaire. Les personnes concernées peuvent demander à être inscrites sur le registre en complétant une fiche d'inscription, à retirer auprès de :

La direction prévention des risques et tranquillité urbaine
27 avenue Clémenceau
Tel : 02 98 33 52 98

Peuvent s'inscrire :

- ✓ les personnes âgées de plus de 65 ans
- ✓ les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptées au travail et privées de ressources suffisantes
- ✓ les personnes adultes handicapées

Les associations de personnes handicapées et les partenaires de la ville de Brest et du CLIC sont sensibilisés au dispositif mis en place au travers de ce registre.

➤ LES GESTES DE PREVENTION EN CAS DE FORTES CHALEURS

Il est par ailleurs rappelé qu'en période de fortes chaleurs, il est essentiel pour l'ensemble de la population :

- de boire au moins un litre et demi d'eau par jour,
- de se rafraîchir plusieurs fois par jour,
- d'éviter de sortir aux heures les plus chaudes de la journée,
- d'éviter de pratiquer une activité physique,
- de maintenir son logement au frais.

Plus d'informations sur le site de l'INPES : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/>